

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

19 DÉCEMBRE 2016

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 19 décembre 2016 à 20h30 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Sont absents : Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

L'avis de convocation a été remis par courriel le 14 décembre 2016 au conseiller Mario Lévesque. Le conseiller étant absent du territoire, la preuve de réception du courriel est déposée.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation des comptes
3. Étude préliminaire – Assainissement des eaux usées Gros-Morne – Adjudication du contrat de services professionnels en ingénierie
4. Mur de soutènement – Chemin du Portage / Adjudication du contrat conditionnel à l'approbation du Ministre
5. Avis de motion – Règlement d'emprunt 271-2016
6. Télé-Soleil- Demande de prolongation pour le projet Fonds de développement local
7. Programme Expérience de travail – Engagement de préposés aux loisirs d'hiver
8. Programme d'aide financière – Formation des pompiers 2017
9. Biblio Gros-Morne
10. Remboursement de frais aux utilisateurs – Infrastructures de Loisirs à Ste-Anne-des-Monts
11. Écocentre Mont-Louis - Tarif de location du local de récupération
12. Période de questions
13. Levée de la session

210-12-2016 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	24 412,53 \$
Comptes payés, pour un total général de	20 315,46 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.
La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.
Proposition adoptée.

211-12-2016 ÉTUDE PRÉLIMINAIRE – PROJET DE COLLECTE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES- SECTEUR GROS-MORNE – ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

Considérant que deux (2) entreprises ont déposé des offres de services pour réaliser l'étude préliminaire du projet de collecte et d'assainissement des eaux usées du secteur Gros-Morne en réponse au devis d'appel d'offres de services professionnels # 2016-03 déposé sur SEAO et dont le dépôt des offres était prévu le 13 décembre 2016 avant 11h00. Ces firmes sont : ARPO et TETRA TECH.

Considérant que ARPO n'a pas obtenu la note de passage, conséquemment l'enveloppe de prix n'a pas été ouverte ;

Considérant l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants :

<u>Firme</u>	<u>Note technique</u>	<u>Prix</u>	<u>Pointage final</u>	<u>Rang</u>
TETRA TECH	87 %	68 801,04 \$	19.91	1

Considérant la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme TETRA TECH ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Marc Boucher,
Appuyé de Germain Émond,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis mandate la firme TETRA TECH pour réaliser l'étude préliminaire du projet de collecte et d'assainissement des eaux usées du secteur Gros-Morne au montant de 68 801.04\$ (taxes incluses) ;

QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, l'offre de services incluant toutes les annexes, l'offre de prix, ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties ;

QUE la présente résolution soit transmise aux deux (2) firmes ayant déposé une offre de services et à la direction des infrastructures du MAMOT.
Proposition adoptée.

212-12-2016 MUR DE SOUTÈNEMENT – CHEMIN DU PORTAGE / ADJUDICATION DU CONTRAT CONDITIONNEL À L'APPROBATION DU MINISTRE

Considérant que la date de clôture de l'appel d'offres #TP-2016-06 prévu le 16 décembre 2016 à 10 heures a été reportée par addenda au 19 décembre 2016, à la même heure et ce dû aux conditions climatiques ayant occasionné la fermeture de la route 132;

Considérant que quatre (4) soumissions ont été déposées (taxes incluses) :

✓ Les mains vertes du paysage	180 740.95 \$
✓ Construction R.J. Bérubé inc.	261 647.69 \$
✓ Construction BCK inc.	284 616.92 \$
✓ Excavation DL	265 972,82 \$

Considérant la recommandation suite à l'analyse de conformité des soumissions qui a été préparée par Rémi Villemure, ing, Stantec Experts-Conseils ltée ;

Considérant que le plus bas soumissionnaire a été jugé non conforme en raison de sa licence d'entrepreneur qui ne couvre pas la complète expertise requise pour l'exécution des travaux ;

En conséquence,
Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Germain Émond,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le contrat de reconstruction d'un mur de soutènement – Chemin du Portage - Secteur Gros-Morne au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction R.J. Bérubé inc. pour un montant de 261 647,69 \$, incluant les taxes applicables ;

La présente résolution est conditionnelle à la réception d'un avis de la Régie du bâtiment attestant de la non-conformité de la licence du plus bas soumissionnaire pour les travaux à réaliser. De plus, l'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention de la subvention du MTMDET dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017, Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local.

Le document d'appel d'offres émis pour soumission incluant toutes les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution feront foi de contrat entre les parties sur approbation du financement par le MTMDET.

Le règlement d'emprunt # 272-2016 est déposé auprès du MAMOT pour approbation en ce qui concerne la partie remboursable par le MTMDET sur un échéancier de 10 ans.

La secrétaire-trésorière certifie que les crédits relatifs à la participation financière de la Municipalité sont disponibles au Fonds réservé Northland Power pour un montant de 74 397 \$.

Proposition adoptée

213-12-2016 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 272-2016

Monsieur Marc Boucher, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour la reconstruction du mur de soutènement – Chemin du Portage – Secteur Gros-Morne dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017, Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local du MTMDET.

L'emprunt permettra d'acquitter la partie du coût des travaux admissibles à une aide financière du MTMDET et remboursable sur un échéancier de 10 ans.

214-12-2016 TÉLÉ-SOLEIL- DEMANDE DE PROLONGATION POUR LE PROJET FONDS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Considérant que Télé-Soleil a bénéficié d'une aide financière de 3000 \$ dans le cadre du Fonds de Développement local 2016 ;

Considérant que la date limite pour la réception du rapport final est le 6 juin 2017 soit 12 mois suivant la date de l'acceptation officielle ;

Considérant que Télé-Soleil a présenté les justifications ayant amené un retard dans la réalisation de leur projet de «Promotion des attraits gratuits de la Municipalité»

Considérant que les justifications ont été considérées par le Conseil municipal ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis autorise le report de l'échéancier du projet au 30 juin 2017. Le solde de 10 % soit 300 \$ sera réservé jusqu'à l'acceptation du rapport de projet.

Proposition adoptée.

215-12-2016 PROGRAMME EXPÉRIENCE DE TRAVAIL – ENGAGEMENT DE PRÉPOSÉS AUX LOISIRS D’HIVER

Considérant qu’une demande de subvention salariale a été déposée auprès d’Emploi-Québec pour 2 postes de *Préposés aux loisirs d’hivers*;

Considérant que les candidats sont recommandés par un comité de sélection :

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis procède à l’engagement des personnes suivantes au poste de *Préposé aux loisirs d’hiver* et informe Emploi-Québec de la sélection des candidats soit :

- Alain Daraïche
- Daniel Daraïche

Les conditions sont définies à la demande de subvention salariale déposée le 6 décembre 2016. Les postes sont d’une durée de 15 semaines débutant le 20 décembre 2016.

Proposition adoptée.

216-12-2016 PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE – FORMATION DES POMPIERS 2017

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

Attendu qu’en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis prévoit la formation de 4 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC de La Haute-Gaspésie en conformité avec l’article 6 du Programme.

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé par Marc Boucher,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et transmette cette demande à la MRC de La Haute-Gaspésie.

Proposition adoptée.

217-12-2016 ÉCOCENTRE MONT-LOUIS - TARIF DE LOCATION DU LOCAL DE RÉCUPÉRATION

Considérant la résolution 128-08-2016 offrant l'accès à un espace d'entreposage adjacent à l'entrepôt à sel municipal au coût mensuel de 300\$;

Considérant que la MRC de La Haute-Gaspésie demande de modifier le coût puisque la superficie de l'entrepôt est moindre que celle projetée ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la location du dit espace d'entrepôt intérieur et extérieur à la MRC de La Haute-Gaspésie pour le bénéfice de l'Écocentre Mont-Louis au coût de 200 \$ par mois.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

218-12-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.